

MAIRIE DE 59610 FOURMIES 33 conseillers

Envoyé en préfecture le 02/05/2019

Reçu en préfecture le 02/05/2019

Affiché le



ID: 059-215902495-20190411-DEL_110419_18C-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE 62

REUNION DU 11 AVRIL 2019

Le Conseil municipal de Fourmies s'est réuni, en l'Hôtel de Ville de Fourmies, dans la salle habituelle de ses séances, le **JEUDI 11 AVRIL 2019 A 18 H 00**, sur la convocation en date du 5 avril 2019 et sous la présidence de Monsieur Mickaël HIRAUX, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. HIRAUX Mickaël, Maire, M. WASCAT Benoit, Mme DUFOSSET Valérie, M. SIMPERE Maxence, Mme DAQUET Claudine, MM. LEGRAND André, POTTIER Jack, Mme TROCLET Amandine, Adjoints au Maire, MM. SAUTIERE Alain, VERIE Jacques, Conseillers municipaux, M. YDE Louis, Conseiller Municipal Délégué, Mmes BELOT Christine, DUPARCQ Agnès, M. BONFITTO Nazzario, Mmes GONTIER Sarah, LEFEBVRE Laura, POUPELLE Patricia, CORNIL Marie-Hélène, M. BERTEAUX Franck, Mme GONTIER Véronique, MM SCHULER Paul, LOBRY Francis, HURBLAIN David, Mmes TRAP Claudine, FRISON Clotilde, M. THIBAUX Jacques, Conseillers municipaux.

<u>Etaient absents excusés et représentés</u>: Mme ROUX Martine, Adjointe au Maire, MM. MARQUET Christian, PETRISOT Frédéric, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes MERESSE Audrey, LEGRAND Monique, Conseillères municipales.

Etaient absents: Mme RIDE Corine, Adjointe au Maire, M. LAJEUNESSE Jean-Paul, Conseiller municipal.

N° 18 C - <u>DIRECTION GENERALE</u> – Eco-quartier du Site des Verreries Rev3 - participation du public par voie électronique

Par délibération en date du 15 mars 2017, le Conseil municipal a décidé d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement « Eco quartier du Site des Verreries Rev3 » et a engagé la concertation préalable relative à l'opération.

Par délibération en date du 21 mars 2019, le Conseil municipal a tiré le bilan de la concertation préalable.

En date du 21 novembre 2018, Monsieur le Maire a envoyé le dossier de la ZAC « Eco quartier du Site des Verreries Rev 3 » à l'autorité environnementale, aux collectivités et à leurs groupements intéressés impactés par le projet d'un point de vue « environnemental ».

Le dossier a donc été déposé à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour solliciter l'avis de l'autorité environnementale. Le récépissé de dépôt étant daté du 22 janvier 2019, les avis devaient être rendus sous un délai de 2 mois. La Commune les a reçus par correspondance en date du 12 mars 2019.

A compter de la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale, le dossier de l'évaluation environnementale doit être mis à disposition du public sur le site internet de la collectivité.

Aussi, préalablement à l'approbation du dossier de création de ZAC, en vertu des articles L122-1-1 et L123-19 du Code de l'Environnement, il convient d'organiser la participation du public par voie électronique.

Envoyé en préfecture le 02/05/2019

Reçu en préfecture le 02/05/2019

Affiché le

ID: 059-215902495-20190411-DEL_110419_18C-DE

510

Déibération n° 18 C du 11 avril 2019 - page 2

En conséquence, conformément aux dispositions visées, il est proposé de soumettre le dossier relatif au projet comprenant l'étude d'impact à la participation du public par voie électronique sur le site internet de la Commune de Fourmies, pendant une durée au moins égale à 30 jours.

Quinze jours au moins avant le début de la mise à disposition par voie électronique, le public sera informé par un avis mis en ligne et par un affichage en mairie, de la date à compter de laquelle le dossier comprenant les éléments précédemment mentionnés sera mis en ligne, la durée pendant laquelle il peut être consulté et pendant laquelle le public pourra émettre ses propositions et observations par voie électronique.

A l'échéance de la procédure de participation du public, le Conseil municipal en fera une synthèse.

A sa suite, le dossier de création de la ZAC Eco Quartier du Site des Verreries Rev3 pourra être approuvé et la ZAC créée par délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE les modalités de la participation du public par voie électronique du dossier comprenant l'étude d'impact de la ZAC « Eco quartier site des Verreries Rev3 » selon les modalités ci-dessus présentées.

Fait en séance les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. POUR EXPEDITION CONFORME

Le Maire

Mickaël HIRAUX